Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261001-20261097-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
24/09/2026
Affichée le 24/09/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi premier octobre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
08/10/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, M. JUHEL Arnaud, Mme LENDORMY Clémence, M. NOUHAUD Cyril, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BROSSAY Aurélie
Mme BOUGOUIN Vanessa
Mme GUILLOT Annabelle

M. NOUHAUD Cyril a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 20

2026.10.97) PROJET DE RÉHABILITATION D'UNE LONGERE D'HABITATION EN MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) : AVENANT 2 MAITRISE D'ŒUVRE REMUNERATION DEFINITIVE

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2025.12.84 du 18 décembre 2025 retenant le Groupement Koban Architectures (mandataire), EURL Alain Le Scour Architecte (co-traitant) et BECB (co-traitant) pour un montant initial de 55 162,00 € HT (Tranche ferme et Tranche optionnelle) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de réhabilitation et extension d'une longère en maison d'assistantes maternelles.

Il présente au Conseil municipal une modification du marché de maîtrise d'œuvre, ayant pour objet de fixer le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux articles 4.1 et 5 du CCAP.
Le marché initial prévoyait :

- **TRANCHE FERME** (DIA / ESQ / AVP) : 17 850,00 € HT
- **TRANCHE OPTIONNELLE** (Autorisations administratives / PRO / DCE / ACT / OPC / VISA / DET / AOR / SSI) : 37 312,00 € HT
- **TOTAL : 55 162,00 € HT**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261001-20261097-DE

À la suite de la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD), l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux a été réajustée à **612 585,00 € HT**, entraînant la révision de la tranche optionnelle. L'augmentation de l'enveloppe affectée aux travaux conduit à une revalorisation des honoraires du maître d'œuvre d'un montant supplémentaire de **5 446,43 €**, soit **6 535,72 € TTC.**

Le marché de maîtrise d'œuvre est ainsi porté à :

- **Montant total HT : 60 608,43 € HT**
- **Montant total TTC : 72 730,12 € TTC**

La répartition est la suivante :

- TRANCHE FERME (DIA / ESQ / AVP) : **17 850,00 € HT**
- TRANCHE OPTIONNELLE (autorisations administratives / PRO / DCE / ACT / OPC / VISA / DET / AOR / SSI) : **42 758,43 € HT**

Cette modification est conforme à l'article R.2194-3 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le montant de travaux de l'Avant-Projet Définitif (APD), arrêté à **612 585,00 € HT** pour l'enveloppe prévisionnelle des travaux.
- Approuve la modification de marché n°2 relative à la rémunération définitive du groupement Koban Architectes, fixée à 60 608,43 € HT soit 72 730,12 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la modification de marché et tous les documents afférents.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 8 octobre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE